

2008/696 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 1 000 EUROS AU SERVICE CULTUREL DE L'UNIVERSITE LUMIERE LYON 2, POUR LES INSTALLATIONS IN SITU "CLAIES" DE PIERRE SURTEL, INSTALLEES DANS LA COUR D'HONNEUR DE L'UNIVERSITE LUMIERE ET LES JARDINS DE L'ENS DU 5 DECEMBRE 2008 AU 10 JANVIER 2009, DANS LE 7E ARRONDISSEMENT, DANS LE CADRE DE LA FETE DES LUMIERES 2008 - APPROBATION D'UNE CONVENTION MIXTE (DIRECTION DE LA COMMUNICATION EXTERNE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 22 septembre 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Le service culturel de l'Université Lumière Lyon 2 sollicite l'aide financière de la Ville de Lyon pour son projet d'exposition des œuvres de Pierre Surtel dans la cour d'honneur de l'Université et les jardins de l'ENS dans le 7<sup>e</sup> arrondissement dans le cadre de la Fête des Lumières.

La mission du service des Affaires Culturelles de l'Université Lumière Lyon 2 est de permettre à tous ceux qui travaillent et traversent l'Université de rencontrer la culture et les œuvres de notre temps, fortes, denses et multiples. Il s'attache à diffuser l'information et faire connaître la création culturelle de la région, à rencontrer et découvrir la création contemporaine ou les grands classiques de notre culture.

Il tente d'apporter chaque jour le meilleur de la création, de permettre à des jeunes talents professionnels ou étudiants de présenter leur travail, de faire découvrir des expressions et œuvres vivantes et impertinentes. Par ses actions, le service culturel propose de travailler et construire des projets à partir de la pratique et la création, dans l'échange des points de vue et le développement de la transdisciplinarité. En ce sens, le service culturel est un véritable « outil pédagogique » qui permet aux étudiants et enseignants de participer à la programmation par des initiatives individuelles, associatives ou universitaires.

Pour l'édition 2008 de la Fête des Lumières, le projet du service culturel de l'Université Lumière Lyon 2 sera marqué par les œuvres in situ « CLAIES » de Pierre Surtel. Depuis 20 ans, Pierre Surtel perturbe l'art, il invite à l'étonnement et à la découverte des espaces familiers, connus, transfigurés et décalés par ces objets cinétiques et lumineux. Pour l'occasion, il propose 6 sculptures monumentales de 3 à 8 mètres de long pour 3 mètres de haut. Elles sont composées de planche de bois (palissades de bois appelées clayonnages de ganivelle servant à retenir le sable des dunes du bord de mer). Elles nous donneront une vision striée et toute en contraste en fonction du jour, de la nuit et de la météo.

Ces œuvres seront visibles dans la cour d'honneur de l'Université Lumière (16/18, quai Claude Bernard) et le jardin de l'ENS (15, parvis René Descartes) dans le 7<sup>e</sup> arrondissement du 5 décembre 2008 au 10 janvier 2009.

A travers cette manifestation, le service culturel de l'Université Lumière Lyon 2 répond aux objectifs de « Lyon 8 décembre – Fête des Lumières » : il allie le travail autour de la lumière souhaité par la Ville de Lyon à l'occasion de la Fête des Lumières et offre ainsi gratuitement au grand public une programmation artistique de qualité dans un cadre convivial.

Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 7 000 €.

En raison de l'intérêt que présentent les activités du service culturel de l'Université Lumière Lyon 2, je propose de lui allouer une subvention de 1 000 €.

Il est donc nécessaire d'établir une convention afin de fixer les conditions d'attribution par la Ville de Lyon de cette subvention ainsi que les modalités de contrôle de l'utilisation de cette subvention. »

Vu ladite convention ;

Vu l'avis émis par le Conseil du 7<sup>e</sup> arrondissement ;

Oùï l'avis de sa Commission Culture et Evénements ;

### **DELIBERE**

1- Une subvention de 1 000 € est allouée au service culturel de l'Université Lumière Lyon 2 pour les installations in situ « CLAIES » de Pierre Surtel, installées dans la cour d'honneur de l'Université Lumière et les jardins de l'ENS, du 5 décembre 2008 au 10 janvier 2009 dans le 7<sup>e</sup> arrondissement, dans le cadre de la Fête des Lumières 2008.

2- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et le service culturel de l'Université Lumière Lyon 2 est approuvée.

3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4- La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2008, programme MANIFCULT, opération SUBILLU, ligne de crédit n° 3823, fonction 024, nature 6574.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. VALLAUD-BELKACEM